

Conditions Générales de vente et de transport

1 – Champ d'application :

Toute commande ou utilisation de nos services de livraison de plis et colis implique de plein droit l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Aucune clause contraire, aucune stipulation contraire pouvant figurer sur le bon de commande du client ou dans ses propres conditions générales ne saurait se substituer aux conditions générales de Planète Coursiers.

Planète Coursiers se réserve le droit de modifier ses conditions générales à tout moment. Les nouvelles conditions générales seront applicables dès lors qu'elles auront été notifiées au client, notamment par simple insertion sur les factures, à compter de la date stipulée.

Planète Coursiers est une marque déposée de la société Planète Coursiers, SARL au capital de 6000 € dont le siège est 16 chemin de la Hunaudais 44100 NANTES, 517 990 628 RCS Nantes.

2 – Service assuré :

Planète Coursier est une société de livraisons de plis et colis utilisant le vélo comme moyen de transport.

La zone de livraison couverte comprends Nantes centre, le grand Nantes ainsi qu'une partie des villes limitrophes comme le précise le plan des tarifs. Les destinations hors zones livraisons couvertes feront l'objet d'un devis avant livraison.

Le service assuré s'entend depuis la prise en charge jusqu'à sa complète livraison au destinataire.

L'acceptation sans réserve du transport par le destinataire, matérialisée par l'apposition de sa signature et/ou de son cachet commercial sur le bon de livraison, matérialisent la fin du contrat et attestent de sa bonne exécution, valant décharge de Planète Coursiers de sa responsabilité.

Les preuves de livraison sont archivées par Planète Coursiers, téléchargeables en ligne et disponibles sur demande.

3 – Engagements de Planète Coursiers :

Planète Coursiers met à la disposition de ses clients du personnel compétent et respectueux .

Planète Coursiers s'engage à acheminer les marchandises confiées, au destinataire dans les meilleurs délais requis.

En cas d'absence du destinataire, le client autorise Planète Coursiers à déposer le pli dans la boîte aux lettres ou auprès d'une autre personne.

Lorsqu'une marchandise ne peut être livrée, celle-ci est immédiatement stockée ou re-livrée moyennant une facturation.

Planète Coursiers s'engage à communiquer tous déconvenues dans, les meilleurs délais, à ses clients.

4 – Marchandises acceptées :

Toutes les livraisons sont acceptées, à l'exception de celles pouvant porter atteinte au monopole de La Poste, ainsi qu'à la sécurité du personnel de la société Planète Coursiers.

Le client s'interdit de remettre à Planète Coursiers des documents originaux et unique ou dont la reconstitution est impossible ainsi que des documents contenant des données ou informations soumises à une réglementation susceptibles d'en interdire ou en restreindre le transport.

Dans ces conditions, Planète Coursiers se réserve la faculté de refuser toute course qui contreviendrait à cette disposition, et ce, y compris après la prise de commande, si le coursier n'obtient pas la garantie que le pli, objet de la course, est conforme aux présentes conditions générales.

En tout état de cause, Planète Coursiers dégage toute responsabilité quant au contenu des plis et colis transportés. La responsabilité de Planète Coursiers ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation en vigueur.

5 – Délais de livraison :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et correspondent à des conditions de climat et de circulation normale.

Aucune livraison ne sera effectuée en dehors de la réglementation routière ; Planète Coursiers ne pourra être tenu responsable d'un retard dû à l'obligation de respecter la réglementation routière.

6 – Tarification :

Les prix appliqués pour les services exécutés sont ceux des tarifs en vigueur au moment de l'accomplissement du contrat.

Les tarifs en vigueur sont exprimés hors taxes pour les professionnels et s'entendent en euros.

Les tarifs proposés sont limités en poids et volume (maximum 6kg, pour un volume de 45L par plis ou colis)

Les envois très lourds et/ou encombrants, le temps d'attente (à partir de 10 minutes) chez le donneur d'ordre ou chez le destinataire, les fausses adresses, les enlèvements à heures précises, livraison hors horaires, alerte SMS ou email sont soumis à une surtaxe (voir tarif de nos options).

Une éventuelle annulation de commande sera acceptée par Planète Coursiers contre paiement de 50% du montant de la commande. Si l'annulation n'est communiquée qu'après la prise en charge de la commande, le montant total est dû. Planète Coursiers édite des factures mensuelles détaillées. Sur ces factures apparaîtra, le cas échéant, le coût des surtaxes liés aux événements prévus et imprévus pour lesquels vous aurez été prévenu le jour même par Planète Coursiers.

7 – Conditions de règlement :

La loi modernisation et sécurité des transports du 5 janvier 2006 contraint désormais par son article 26 les donneurs d'ordres à régler leur fournisseur de transport à 30 jours date de facture, par chèque ou par virement sauf stipulation contraire écrite. Le paiement par chèque ne peut se faire qu'avec des chèques libellés en euros, les chèques doivent être établis à l'ordre de Planète Coursiers, les frais bancaires de virement sont à la charge du client.

Dans le cadre de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard de règlement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu, et le paiement d'un intérêt de retard dont le montant est équivalent à une fois et demi le taux d'intérêt légal, applicable dès le premier jour de retard. Sa mise en œuvre est effective dès réception d'une mise en demeure par lettre recommandée.

La société ne consent pas d'escomptes en cas de paiement anticipé.

8 – Assurance :

Planète Coursiers a contracté une assurance auprès d'une compagnie d'assurance afin de garantir le client contre tout dommage résultant de l'exécution du service, objet des présentes conditions générales.

Conformément aux dispositions de loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (dite « LOTI »), et dans le cadre de son contrat, Planète Coursiers assure les plis et colis à hauteur de 2000 € depuis la prise en charge du pli ou colis, jusqu'à sa complète livraison au destinataire, matérialisée par la signature du bon de livraison.

Planète Coursiers n'est cependant pas responsable des dommages, avaries ou pertes survenues du fait de leur vice propre ou d'un emballage défectueux.

Il est également possible de déclarer les valeurs transportées lors de commande, moyennant un surcoût du service.

9 – Obligations du client :

Identification

Le client s'engage à communiquer le nom et l'adresse exacte du destinataire, un numéro de téléphone est souhaitable en cas d'absence.

Un étiquetage de chaque pli ou colis avec le nom et l'adresse du destinataire doit être préparé avant la prise en charge.

Emballage

Les marchandises doivent être conditionnées, emballées et protégées de façon à supporter un transport à vélo.

Toute réclamation, quelle que soit sa nature, devra être confirmée dans les trois jours qui suivent la livraison par lettre recommandée à notre siège social.

Le Client autorise Planète Coursiers à laisser le libre accès aux colis à toute autorité compétente qui en fait la demande, et notamment l'autorité douanière.

Refus ou défaillance du destinataire

En cas de refus des marchandises par le destinataire, comme en cas de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, tous les frais initiaux et supplémentaires dus et engagés pour le compte de la marchandise resteront à la charge du donneur d'ordre.

10 – Force majeure :

Planète Coursiers est déchargé de sa responsabilité notamment pour des critères imprévisibles, irrésistibles et extérieurs totaux ou partiels ou du fait d'un tiers, de nature à entraver le bon fonctionnement de la société Planète Coursiers.

La survenance d'une force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles, conformément aux textes, actuellement applicable en France, définissant ces critères.

11 – Loi applicable et attribution de juridiction :

Les conditions générales sont régies par le droit français. Pour toutes contestations relatives aux prestations réalisées par la société Planète Coursiers et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente et de transport, seul sera compétent le *tribunal de commerce de Nantes 2 bis quai François MITTERRAND 44262 Nantes Cedex*.